

Redécouverte d'un arpenteur arlésien: Bertrand Boysset (vers 1355 - vers 1416)

Murielle Faudot

▶ To cite this version:

Murielle Faudot. Redécouverte d'un arpenteur arlésien: Bertrand Boysset (vers 1355 - vers 1416). Dialogues d'histoire ancienne, 1995, 21 (2), pp.360-369. 10.3406/dha.1995.2730. hal-02965209

HAL Id: hal-02965209

https://hal.science/hal-02965209

Submitted on 13 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Redécouverte d'un arpenteur arlésien : Bertrand Boysset (vers 1355-vers 1416)

Madame Murielle Faudot, Monique Clavel-Lévêque

Citer ce document / Cite this document :

Faudot Murielle, Clavel-Lévêque Monique. Redécouverte d'un arpenteur arlésien : Bertrand Boysset (vers l355-vers 1416) . In: Dialogues d'histoire ancienne, vol. 21, n°2, 1995. pp. 360-369;

doi: https://doi.org/10.3406/dha.1995.2730

https://www.persee.fr/doc/dha_0755-7256_1995_num_21_2_2730

Fichier pdf généré le 16/05/2018



de la mise en valeur de son territoire. Il n'existait pas de conception unitaire quant à la question de savoir quelles catégories de terres devaient être portées sur les *formae*, comment cela devait se faire et avec quels matériaux les *formae* devaient être fabriquées. On peut surtout conclure des informations contradictoires que l'on doit distinguer au moins trois types de *forma*.

Les exempla ne transmettent donc pas une image statique, mais une image tout à fait dynamique de la limitation; le procédé a continué constamment à se développer: de plus, il n'a pas été appliqué partout de la même façon, mais a plutôt été adapté de façon pragmatique aux conditions de l'environnement socio-économique et topographique. Pour la mise en forme concrète il ne s'agissait pas de normes fixées une fois pour toutes, mais de lois spéciales établies à l'occasion de la fondation de la colonie ou du municipium. Même les quelques conclusions que nous pouvons tirer de ces lois peuvent à peine être réduites à un dénominateur commun. Il faut donc accepter que la gamme des solutions ait été encore plus grande que ne le laisse supposer l'opuscula agrimensorum ueterum.

Philipp VON CRANACH (Bern, août 1995) (Traduction A. Gonzales)

2. Redécouverte d'un arpenteur arlésien : Bertrand Boysset (vers1355-vers 1416)

La richesse de l'actualité des études sur Bertrand Boysset et ses traités d'arpentage nous fournit l'occasion d'évoquer ici un arpenteur médiéval dont l'œuvre technique demeure encore trop méconnue des historiens s'intéressant aux campagnes et paysages de l'Antiquité.

1. Les traités techniques de Bertrand Boysset

Né à Arles vers le milieu du quatorzième siècle, Bertrand Boysset a rédigé, copié et traduit en provençal un certain nombre de textes, parallèlement à l'exercice de ses activités de patron-pêcheur et d'arpenteur. Parmi ces textes il faut d'abord citer une Chronique¹, précieuse source d'information sur la Provence au

^{1.} Le texte du manuscrit de Paris (Bibliothèque Nationale, Fonds français, ms. 5728, Journal ou Chronique) a été édité par F. EHRLE, Die Chronik des Garoscus de Ulmoisca Veteri und Bertrand Boysset (1365-1415), Archiv für literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters, t. 7, 1900, p. 311-420.

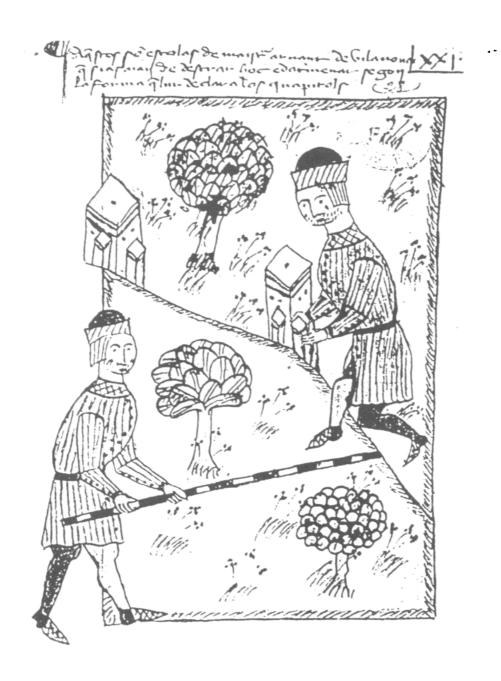


Fig. 1 - Bornage d'une parcelle à l'aide d'un destre et d'une borne et d'agachons (témoins de borne). Sur une reproduction couleur il est possible de distinguer les 16 divisions du destre : un codage des séparations des divisions sous la forme de fins traits rouges permet de distinguer deux divisions noires voisines, au niveau de la main gauche de l'arpenteur. Il pourrait s'agir d'un tracé préparatoire au coloriage du dessin ou bien d'une correction destinée à rétablir le nombre de 16 divisions. (Carpentras, Bibliothèque Inguimbertine, ms. 327, Folio 28).

XIVe siècle, puis les copies de diverses œuvres provençales² et, enfin, un recueil technique composé d'un traité d'arpentage, la siensa de destrar, et d'un traité de bornage, la siensa d'atermenar³.

La formation qui a fait du patron-pêcheur un destradoratermenador (arpenteur-borneur) reste inconnue ; de même, la question du moment auquel a eu lieu ce changement de profession, ou ce cumul d'activités, n'est pas clairement élucidée. De fait, aucune date ne peut être avancée pour marquer le début de la carrière de l'arpenteur, sinon celles de 1403-1404, intervalle durant lequel nous savons que B. Boysset a procédé à l'arpentage d'une propriété privée en Camargue, à Notre-Dame d'Amour⁴.

La composition du volume des deux traités remonte à 1406. L'objectif avoué de l'auteur est de transmettre un savoir-faire d'arpenteur à un public de jeunes confrères en les initiant non seulement aux questions théoriques et pratiques de l'arpentage et du bornage, mais aussi aux contraintes d'ordre juridique. La relation de Bertrand Boysset est accompagnée de nombreuses illustrations aux couleurs vives : il ne s'agit pas d'enluminures, mais bien de planches figuratives sur lesquelles la représentation humaine est associée à des dessins d'instruments et de schémas géométriques utilisés par l'arpenteur (Fig. 1).

En l'état actuel de la recherche il nous semble pertinent de supposer que B. Boysset a traduit et copié un texte antérieur qui a pu être rédigé par A. de Villanova⁵, mais auquel l'arpenteur arlésien

^{2.} Aix-en-Provence, Bibliothèque du Musée Arbaud, ms. 60 63, copie du Livre de Sidrac, copie de Coblas de Bertran Carbonel, copie de l'Enfant Sage, copie de la Vie de Saint-Trophime et de Sainte-Madeleine, le Roman d'Arles. Entre 1372-1377.

^{3.} Carpentras, Bibliothèque Inguimbertine, ms. 327, Traité d'Arpentage, 1406.

^{4.} Arles, Bibliothèque Municipale, ms. 866, Rapport d'Arpentage à Notre-Dame d'Amour (Camargue), fol. 242 à 249.

^{5.} Contra, sans argument P. PANSIER, loc. cit.,p. 8-9. Cette position qui consiste à rejeter l'idée d'une tradition éditoriale dans laquelle s'inscrirait le manuscrit de B. Boysset n'est pas étayée. De plus il faut rappeler que l'arpenteur prétend tenir sa science d'un ouvrage que lui avait prêté Maître Arnaut del Puey (notaire à Arles), ouvrage qui serait une copie d'un traité d'arpentage dicté par le roi Robert d'Anjou le Sage (1309-1343) à Arnaud de Villanova, son médecin catalan. Cette référence est-elle un moyen d'asseoir l'autorité d'un texte original ou plus simplement une mention de la source de B. Boysset? La question reste ouverte, d'autant que, à notre connaissance, l'œuvre d'Arnaud de Villanova porte uniquement sur des questions de médecine et de théologie. De plus A. GUERREAU souligne justement l'incohérence chronologique de cette proposition à la note 9 d'un article récent, Remarques sur l'arpentage selon Bertrand Boysset (Arles, vers 1400-1410), Campagnes médiévales: l'homme et son espace. Etudes offertes à Robert Fossier, E MORNET ed., Paris, 1995, p. 87-102.

aurait fait de nombreuses adjonctions, corollaires de son expérience. Entre 1403 et 1405, dates de la première intervention connue de B. Boysset sur le terrain et celle de sa nomination à la charge de "géomètre-juré" des villes d'Avignon et d'Arles, expérience personnelle et formation théorique ont dû se compléter heureusement. Toutefois, le problème de l'origine de cette science de l'arpentage et du bornage transmise par B. Boysset reste posée : les indices d'inspiration d'une tradition antique (cf. infra) devront à notre sens être recherchés autant à l'intérieur du texte que dans ses illustrations.

La siensa de destrar avait déjà été éditée de manière complète en 1926 par P. Pansier puis en 1988 par M. Motte, tandis que seuls quelques chapitres de la siensa d'atermenar avaient fait l'objet d'une publication de P. Meyer, en 18936. Nous disposons maintenant d'une première édition intégrale du manuscrit 327 de la Bibliothèque Inguimbertine. Cette édition due à P. Portet, assortie de nombreux commentaires⁷, permet d'appréhender dans son ensemble l'œuvre technique de l'arpenteur.

Le Traité d'Arpentage est constitué des 14 parties suivantes :

- 1- Traité de la mesure de la canne, du destre et du pan d'Arles8.
- 2- Du devenir des traités.
- 3- Etablissement des étalons des mesures d'Arles.
- 4- Dialogue entre Jésus et B. Boysset.
- 5- Arnaud de Villanova explique la genèse des traités.
- 6- Dialogue entre le roi Robert d'Anjou et Arnaud de Villanova.

^{6.} P. PANSIER, Le traité de l'arpentage de Bertrand Boysset, Annales d'Avignon et du Comtat venaissin, 12-1926, p. 5-36, 1 pl. hors texte; M. MOTTE, La siensa de destrar de Bertran Boysset (1350?-1414) ou le savoir-faire d'un arpenteur arlésien au XIVe siècle, Toulouse, Ecole Nationale du Cadastre, 1988. Traduction française, notes et commentaires des folios 33 à 65 du manuscrit de l'Inguimbertine de Carpentras, 64 p.

^{7.} P. PORTET, Bertrand Boysset, arpenteur arlésien de la fin du Moyen Age (vers 1355/1358 - vers 1416), et ses traités techniques d'arpentage et de bornage. Etude, édition du texte provençal d'après le manuscrit de Carpentras, bibl. mun., n° 327 et commentaire de la siensa de destrar et de la siensa d'atermenar, thèse de doctorat d'histoire médiévale, université de Toulouse II-Le Mirail, dactyl., Toulouse, 1995, 3 vols.

^{8.} Comme le fait P. M EYER aux pages 101 et 102 de son article sur Les manuscrits de Bertrand Boysset-II, Romania, 21-1893, p. 87-126, nous souhaitons relier un passage de la Chronique avec le Traité de la mesure de la canne, du destre et du pan d'Arles parce que ces deux documents mentionnent de manière explicite l'établissement des mesures d'Arles en mars 1405. Les unités de mesures arlésiennes sont alors établies officiellement par Bertrand Boysset et son confrère Anthoni Lucian relativement aux étalons avignonnais qu'ils avaient déjà restaurés.

- 7- Discours d'Arnaud de Villanova à ses élèves.
- 8- Table des chapitres du traité d'arpentage, la siensa de destrar.
- 9- La siensa de destrar, 46 chapitres.
- 10- Equivalences métrologiques arlésiennes.
- 11- Barème du prix du destre.
- 12- Barème du destre dans la sétérée de vigne.
- 13- Table du traité de bornage, la siensa d'atermenar.
- 14- La siensa d'atermenar, 91 chapitres.

L'arpenteur détaille pour ses élèves les opérations auxquelles ils devront se livrer depuis la création de jalons identiques à l'aune de la ville d'Arles jusqu'au bornage de différents types de parcelles en insistant longuement sur les méthodes à mettre en œuvre pour mesurer, calculer ou borner des surfaces et utiliser ses notes de terrain lors de controverses.

2. Unités de mesure, outils et calculs

B. Boysset utilise un système de mesure qui repose sur l'empan (ou pan ou palm), unité de longueur dont l'équivalence est comprise entre 25 et 25,4 cm ⁹. Cet empan a deux multiples, la canne qui vaut 8 empans (2,03 m) et le destre, 16, soit 2 cannes (4,06 m).

L'usage du destre des vignes, qui avait une valeur spécifique de 13 empans (330,2 cm), était strictement réservé à l'arpentage des vignes. W. Kula signale l'existence en Catalogne, au XVIIIe siècle, d'une unité de longueur dont l'usage était limité à la mesure du vignoble : le journal de cavadura était une unité de longueur qui exprimait un temps de travail¹⁰. Cette mesure agraire propre aux parcelles de vigne ne résulterait-elle pas plutôt de la nature même de la plante cultivée ? En effet les contraintes de couverture du sol imposées par les ceps de vignes pourraient aussi expliquer l'origine de ce destre¹¹, curieusement multiple de 13.

^{9.} P. MEYER, *loc. cit.*, p. 98, proposait une équivalence de 25 cm par référence à la valeur de l'unité qui portait encore ce nom au XIXe siècle. Il ne prenait pas en compte la probable variation de la valeur de cette unité depuis le XVe siècle. A. GUERREAU, *loc. cit.*, p. 91, établit ses correspondance métrologiques avec un empan de 25,5 cm: nous le suivons.

^{10.} W. KULA, Les mesures et les hommes, Paris, 1984, p. 39.

^{11.} C'est l'observation qu'avait formulé R. COMPATANGELO au sujet des vignali de la péninsule sallentine à la page 251 de son étude Unités de mesures agraires et cadastres romains: stabilité et variabilité des mesures en Italie méridionale, Histoire et mesure, 1990, V-3/4, p. 221-257. Cette hypothèse est d'autant plus séduisante que le groupement de 13 empans qui constitue ce destre échappe à la logique tant répandue des divisions mnémotechniques sous forme de multiples de 2 unités de bases (sur ce point cf. W. KULA, op. cit., p. 88-92). Toutefois il

Il faut bien reconnaître qu'une certaine confusion se dégage à la première lecture des traités car l'arpenteur emploie les termes canne et destre non seulement pour désigner ses unités de longueur, mais également les jalons (payrons) qui correspondent à ces longueurs. En outre la difficulté de la lecture s'accroît encore lorsqu'il est question du calcul des surfaces puisque le terme empan sert alors à désigner des unités de calcul d'aire l'empan simple de canne (empan de canne²) et l'empan simple de destre (empan de destre²).

En ce qui concerne le calcul de surface il est possible de rétablir les équivalences suivantes selon les indications de B. Boysset :

la canne² de 8 empans équivaut à $(8 \times 25,4 \text{ cm})^2$, soit environ $(2,03 \text{ m})^2$

le destre² de 13 empans équivaut à $(13 \times 25,4 \text{ cm})^2$, soit environ $(3,30 \text{ m})^2$

le destre² de 16 empans équivaut à $(16 \times 25,4 \text{ cm})^2$, soit environ $(4.06 \text{ m})^2$

Ainsi nous obtenons un empan simple de canne équivalant à 1/8e de (2,03 m)², soit 0,515 m² environ, un empan simple de destre de vigne équivalant à 1/13e de (3,30 m)², soit 0,838 m² environ et un empan simple de destre équivalant à 1/16e de (4,06 m)², soit 1,03 m² environ.

Cependant l'arpenteur ne se livre jamais à ce dernier calcul qui permet d'isoler la valeur de l'unité de base de surface dont nous constatons qu'elle a trois égalités. Le calcul des surfaces ne s'effectue pas à l'aide d'une unité de surface de base unique qui serait le carré de l'unité de base de longueur (comme c'est le cas dans notre système de mesure métrique par exemple), mais cette opération utilise le carré des multiples de l'empan que sont la canne et le destre. De fait la sous-division empan des trois jalons recouvre trois longueurs différentes et l'arpenteur attire d'ailleurs l'attention de ses élèves sur ce point à plusieurs reprises (chapitres 14 et 33 de la siensa de destrar).

Nous nous sommes longuement interrogée sur les motifs de cette démarche, croyant d'abord pouvoir reconnaître là les traces d'un mode de calcul essentiellement ancré dans la pratique. Nous avions pensé que B. Boysset employait ses jalons comme unités de surface de

faudrait aussi prendre en compte l'explication avancée par A. GUERREAU, loc. cit., p. 92.

base sur le terrain et qu'il rédigeait ensuite ses calculs en conformant l'ordre de sa démarche de rédaction à celui de son travail de terrain. Ainsi l'aire d'une parcelle aurait été chiffrée à partir d'une formule de calcul de surface dont l'unité était un jalon, soit une canne ou un destre carrés et leurs fractions le cas échéant. Ce constat n'était pas sans évoquer des raisonnements mathématiques que Guida de Abreu a qualifiés de "mathématiques paysannes" 12, raisonnements qui "mettent en jeu des unités de mesure-étalon, une itération de la mesure sans intervalle ni chevauchement et la division de certaines unités en unités plus petites" (p. 802). Dans ce cas l'unité-mesure n'est plus dissociée de l'unité-jalon (unité-étalon matériel).

Cette piste n'était pas satisfaisante car elle était réductrice des compétences de théorisation algébrique et géométrique de B. Boysset, et de plus elle écartait l'hypothèse d'un mode de calcul dont la démarche opératoire est très proche de celle qui est pratiquée sur le terrain : il s'agit de l'usage d'une abaque à jetons. Or, au terme d'une analyse fine du vocabulaire employé dans les traités, P. Portet a pu démontrer que B. Boysset se servait d'une telle abaque¹³. En définitive la compréhension du texte est facilitée de beaucoup par cette précision : ce n'est finalement pas la démarche de terrain qui est explicitée par l'arpenteur dans ses traités, mais plutôt celle de son calcul sur l'abaque. Sur l'abaque le nombre d'empan simple de canne ou de destre se traduit par une disposition particulière des jetons de manière à intégrer les modifications de la valeur de l'unité de longueur lorsqu'elle est transformée en unité de surface. C'est ce qui fait écrire à P. Portet que la valeur de l'unité de surface est dès lors considérée comme un "opérateur de conversion" 14 et non plus comme une unité de surface en soi.

Pouvons-nous conclure que le recours de l'arpenteur à une table d'abaque lui permet de réifier une transition algébrique dans la résolution d'un problème purement géométrique qu'est le calcul d'une surface ?

^{12.} G. DE ABREU, Mathématiques paysannes, La Recherche, 278-vol. 26, 1995, p. 800-802. Ces raisonnements ont été étudiés sur des populations rurales brésiliennes contemporaines.

^{13.} P. PORTET, L'arpenteur et le calcul au début du XVe siècle. L'arithmétique et les formules de géométrie utilisées par Bertrand Boysset, arpenteur arlésien (vers 1355-vers 1416), à paraître dans les Cahiers de métrologie, 1995-1996, t. 13-14. Je remercie vivement ici P. Portet de m'avoir fait parvenir le texte de cette communication donnée lors du Congrès international de métrologie historique qui s'est tenu à Douai en 1994.

^{14.} Ibid.

3. Bertrand Boysset et le Pays d'Arles.

Lorsque nous avons pris connaissance du *Traité d'Arpentage* de B. Boysset notre première visée a été de savoir s'il était possible de retrouver dans ce texte des évocations d'opération d'arpentage dans le Pays d'Arles. Cette interrogation fait partie intégrante de notre démarche d'appréhension du paysage arlésien et de notre tentative d'identification récurrente des différentes phases d'aménagement réalisées depuis l'Antiquité sur le territoire de la colonie romaine d'Arles, que ces phases aient pérennisé ou perturbé les traces de l'occupation antique de l'espace. C'est donc dans cette optique que nous avons lu le *Traité d'Arpentage*, en quête d'indices toponymiques et métrologiques.

Nous serons moins catégorique que P. Meyer pour qui, dans ces traités, nous chercherions "vainement des allusions aux opérations cadastrales auxquelles Boysset a dû prendre part, soit comme arpenteur désigné par un vendeur ou par un acquéreur, soit comme expert, à l'occasion de quelque procès. La géographie historique n'a rien à tirer d'ouvrages où aucun nom de lieu ni de personne n'est cité" 15.

Or, si la *Chronique* de B. Boysset est incontestablement plus riche en indications topographiques que les autres traités nous avons tout de même isolé une mention du "Rhône" au chapitre 35 de *la siensa de destrar*. Par ailleurs le texte ne fait pas l'économie de références évidentes au milieu naturel de la région d'Arles : à l'évocation de zones humides et des contraintes qu'elles imposent à l'arpenteur¹⁶ succède celle des mesures des terres en pente¹⁷. Ce qui nous fait penser à la mise en valeur de la région comprise entre Arles, Raphèle-les-Arles, le Grand Barbegal et, d'une manière plus générale, au piémont des Alpilles.

Ce sont donc des bribes d'information topographiques qui nous sont données à propos de l'activité de terrain de B. Boysset, mais

^{15.} P. MEYER, loc. cit, p. 121-122.

^{16.} Les chapitres 30, 31, 32 et 35 de la siensa de destrar sont exclusivement consacrés à la résolution de problèmes d'arpentage en milieu humide, qu'il s'agisse de ruisseaux, de fleuves, d'étangs, de marais ou de la mer. Dans la siensa d'atermenar ce ne sont pas moins de huit chapitres (29, 49, 74, 81, 88, 89, 90 et 91) qui concernent l'étude de ce type de milieu. La technique évoquée au chapitre 30 de la siensa de destrar parait être illustrée au folio 293 v° de la siensa d'atermenar (ms. 327 de Carpentras), quant au folio 197 du même manuscrit, il montre un arpenteur en train d'effectuer un bornage dans un marais camarguais.

^{17.} Cf. les chapitres 6 et 29 de la siensa de destrar et chapitre 27 de la siensa d'atermenar. La Chronique garde la trace du bornage de parcelles de vigne au lieu-dit Saint Hippolyte, dans la Crau.

l'intérêt de ces fragments est de nous indiquer que B. Boysset est vraisemblablement l'auteur des parties 1 à 3 et 8 à 14 du *Traité d'Arpentage*, car elles font directement référence à sa biographie, à sa propre pratique d'arpentage et de bornage dans la région d'Arles.

Pour deux raisons au moins il n'est pas aisé de se livrer à un travail métrologique qui aurait pour objectif de repérer dans le paysage arlésien les empreintes des unités de mesures employées par B. Boysset.

En premier lieu nous ne pouvons localiser que deux opérations d'arpentage de B. Boysset, une en Camargue et une autre dans la Crau, à Saint Hippolyte (cf. supra). A cette limitation du champ géographique d'investigation nous devons ajouter en second lieu que la nature même de l'arpentage et du bornage médiéval complexifie la recherche d'une périodicité métrologique sur les documents traditionnellement utilisés par l'historien de l'Antiquité, en particulier les cartes topographiques anciennes et contemporaines, photographies aériennes verticales.

En effet la délimitation et le marquage des terres médiévales concernent ici des parcelles isolées qui étaient localisées les unes relativement aux autres et non dans un schéma parcellaire global du type d'une pertica antique, avec une orientation homogène régulière¹⁸. A Arles, au XVe siècle, l'espace rural est organisé par référence à une autorité religieuse et non plus à une autorité politique comme ce fut le cas à l'époque romaine¹⁹. Dès lors nous saisissons mieux la distance qui sépare les textes de B. Boysset de ceux des gromatici veteres, et ce même si les deux corpus partagent le même objectif de transmission d'un savoir et d'un savoir-faire en matière d'arpentage et de bornage, et si de nombreux rapprochements peuvent être opérés quant au contenu et à la forme des textes et de leurs illustrations²⁰.

^{18.} Notons que de tels systèmes sont connus en Europe occidentale (Italie), mais étudiés aussi en Inde où cette organisation est liée à une mise en valeur des terres par drainage. Cf. H.-J. NITZ, Order in Land Organisation: Historical Spatial Planning in Rural Areas in the Medieval Kingdoms of South India, dans Explorations in the Tropics, Professor K.R. DIKSHIT Felicitations Volume Commitee, U.S. DATYE, J. DIDEE, S.R. JOG, C. PATIL eds., Pune, 1989, p. 258-279.

^{19.} La loyauté des traités de B. Boysset pourrait être assurée par la bénédiction de Jésus, cf. A. GUERREAU, loc. cit., p. 89-90 et 102.

^{20.} A titre d'exemple nous souhaiterions rapprocher une vignette gromatique (Fig.4, A 62), du traité de lulius Frontinus édité par C.O. THULIN, Corpus Agrimensorum Romanorum, Leipzig, 1913, de celle du 46e chapitre de la siensa de destrar. L'appartenance de ces dessins à une même catégorie démonstrative explique évidemment une partie des similitudes des représentations, mais leur

Au terme de cette présentation très rapide de l'œuvre de Bertrand Boysset nous voudrions en souligner l'intérêt pour les historiens de l'Antiquité sensibilisés à l'étude des textes des arpenteurs antiques et des campagnes antiques.

La siensa de destrar et la siensa d'atermenar constituent à notre sens un précieux élément d'appréciation de la validité des réflexions portées sur le corpus agrimensorum romanorum. La méthode de travail qui consiste à chercher dans le document médiéval des signes d'un état antique pourrait exceptionnellement être inversée de sorte à pouvoir, par exemple, interroger les vignettes antiques à la lumière d'une grille d'analyse réalisée pour les illustrations médiévales, autrement explicatives et démonstratives. Ce pourrait être un moyen de solliciter les silences des images antiques en ayant une certaine assurance de la pertinence de nos questionnements, du moins en ce qui concerne la discipline de l'arpentage puisque c'est l'élément commun à nos deux corpus.

L'existence d'une valeur spécifique du *destre* pour mesurer les parcelles de vignes plantées, ou à planter, illustre la notion de "contenu social" de la mesure telle que la conçoit W. Kula ; la variation de longueur des instruments de mesure correspond à une pratique agricole particulière. Cette variation du nombre de multiples de l'unité de base de mesure sur les outils trahit l'adaptation de la norme à des contraintes pratiques et productives.

Pour conclure peut être faut-il insister sur le caractère attachant du personnage de Bertrand Boysset et de son œuvre²¹, qui reste à exploiter largement.

Murielle FAUDOT GDR 926 - Besançon

≈≈≈≈≈

traitement presque identique pose la question des modèles graphiques de B. Boysset.

^{21.} Avec B. Boysset nous sommes loin en effet de l'aridité de certains traités d'arpentage ultérieurs qui seront essentiellement constitués de démonstrations géométriques, sans association aucune avec une pratique personnelle de terrain. Cf. celui de L. MASCHERONI, Problèmes pour les arpenteurs (1803), réédité par l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques, Paris, juin 1995, 34 p.